



La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 4 du 14 novembre 2022

Sommaire :

1. Remerciements
2. Journée harcèlement
3. Evaluations et conseil de cycle
4. Projet d'école
5. PDFC directeurs
6. Radio déclic et site
7. Evaluations CP 2^{ème} phase
8. Rased
9. LPI
10. Calendrier ASH
11. Difficultés AESH
12. Mouvement
13. Rappels essentiels
14. Langues vivantes
15. Gestionnaire
16. USEP

1. Remerciements

Après avoir validé les prévisions d'effectifs réalisées par les directrices et les directeurs, je tiens à leur adresser mes remerciements les plus sincères. Rares furent les modifications nécessaires et je vous en suis très reconnaissante. Il est très agréable de travailler de la sorte. Grand merci à vous.

2. Journée du harcèlement

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est organisée chaque année au mois de novembre. Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être. Cette journée est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations au sein des écoles, des collèges et des lycées ou plus largement à l'échelle locale : conférences, séances de sensibilisation, expositions, jeux de rôles, ateliers de coopération, présentations d'ouvrages...

Je vous invite à vous rendre sur <https://www.education.gouv.fr/journee-nationale-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-941> et à initier des actions dans chacune de vos classes/écoles.

Je vous rappelle l'existence d'un magistère « Agir sur le harcèlement entre pairs dans le 1er degré [TOUL] » sur

<https://magistere.education.fr/ac-nancy-metz/course/view.php?id=6700>. Un grand nombre d'entre vous y est déjà inscrit. Si vous n'arrivez pas à y accéder, une conseillère pédagogique pourra vous donner les droits.

3. Evaluations et conseils de cycles

Je souhaite vous rappeler que la globalité des résultats aux évaluations nationales CP/CE1 doit être présentée et analysée en conseil inter cycles 1 et 2, en présence d'un représentant du RASED qui apportera son expertise. Ceux de 6^{ème} doivent être étudiés en conseil de cycle 3.

Il s'agit, ensemble, d'apprécier les réussites de la classe, de cibler les élèves en grande difficulté et de définir les accompagnements à apporter aux élèves, les groupes à créer et le champ à privilégier (cf. document en ligne sur le site et transmis l'an passé « **EVALUATIONS CP/CE1 : DES ORGANISATIONS POSSIBLES POUR PRENDRE EN CHARGE LES ELEVES FRAGILES et LES ELEVES A BESOINS REPERES** »).

Vous trouverez en **PJ1** une fiche action liée au projet d'école qui permettra de vous accompagner dans cette réflexion et en **PJ1bis** le document à retourner à l'IEN, inséré dans l'avenant 2022-2023.

4. Projet d'école

Dans le cadre du PDFC de nombreux enseignants bénéficient de 3 ou 6 heures de travail en équipe pour répondre à cette thématique de l'évaluation et travailler sur le suivi d'évaluations et la mise en œuvre de progressions communes face à une difficulté repérée en maths ou en français.

Les enseignants en constellation bénéficient, eux, de 2 heures pour travailler en équipe sur le thème de leur constellation et rattacheront ce temps aux évaluations.

Les enseignants qui ne participeront pas à ces temps d'échanges et de travail d'équipe devront en prendre connaissance et se soumettre aux propositions des collègues.

Il est recommandé aux petites écoles de se rapprocher d'une autre école afin que le travail soit pensé en cycle et en équipe (cf. **PJ2** qui organise les regroupements par pôles pour tout conseil de cycles).

L'avenant au projet d'école est à rendre pour le 30 janvier au plus tard.

5. PDFC directrices et directeurs

Il s'agira de temps de regroupement au cours desquels des formations seront explicitement dispensées quant au pilotage de l'école

- Piloter à la lumière des résultats aux évaluations et renseigner le LPI (cf. ci-dessous)
- Renseigner le LSU (dates données ultérieurement)

6. Radio dé clic et site

Les émissions sont diffusées les mardis et jeudis à 13h35 sur 87.7 ou radio declic.fr

Il vous est offert la possibilité d'y participer :

- Dans le cadre d'une émission collective (Le principe des émissions collectives est de faire enregistrer une petite bande sonore (bobino) aux élèves (chanson, poème, production d'écrits, CR d'expérience, ...), qui sera apposée à d'autres bobinos (ce bobino est à transmettre le vendredi précédant la date de diffusion) et suivant les thématiques ci-dessous :
 - Automne jeudi 17 novembre
 - Les bruits 15 décembre
 - Le blanc 26 janvier
 - Maurice Carême 23 mars
 - L'électricité 11 mai
 - Mozart 15 juin
- Dans le cadre de Coucou Mag qui sont des émissions sur les actualités.
Des bénévoles de cache-cache médias peuvent vous aider à l'enregistrement en classe, au montage de l'émission ou monter pour vous votre émission.

Mais vous pouvez également écouter des émissions qui sont disponibles en podcast sur le site de déclic (lien sur le site de circonscription).
Pour prendre une date de diffusion, contacter : contact@radiodeclic.fr ; helene.dangien@ac-nancy-metz.fr

Vous trouverez en **PJ3** une fiche action qui pourra compléter votre avenant au projet d'école

7. Evaluations mi-CP

Elles se dérouleront du 16 au 27 janvier 2023 ; le matériel de passation sera disponible à l'IEN à compter du 13 janvier.

8. Rased

Même si votre école ne figure pas parmi les écoles prioritaires de la période, il vous appartient de faire remonter les fiches de demande d'aide au RASED. En effet, l'aide indirecte est une modalité d'aide, d'une part et, d'autre part, il est essentiel d'alerter le RASED sur les difficultés rencontrées, ce qui se fait via les fiches de demande d'aide.

9. LPI

Le livret de parcours inclusif est un outil numérique de suivi du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap. Il permet de partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées ainsi que d'apporter aux familles de la lisibilité sur les aménagements et adaptations mis en œuvre pour leur enfant.

Un prochain temps de formation sera dispensé aux directrices et directeurs pour mise en œuvre progressive de cet outil

Pour les collègues déchargés le lundi : lundi 12/12 de 13h30 à 16h30, à l'IEN

Pour les collègues déchargés le mardi : mardi 13/12 de 13h30 à 16h30, à l'IEN

Pour les collègues déchargés le jeudi : jeudi 15/12 de 13h30 à 16h30, à l'IEN

Pour les collègues déchargés le vendredi : vendredi 09/12 de 13h30 à 16h30, à l'IEN

Pour les collègues non déchargés, vous avez été positionnés dans la liste ci-jointe (PJ4) ; une information individuelle vous sera donnée quant aux modalités d'organisation de votre école.

10. Calendrier ASH

Vous trouverez en **PJ5** le calendrier des dates à respecter concernant les compensations à adresser à la MDPH. Je vous demande de respecter ce calendrier, tout dossier étudié en dehors de ces délais et donnant lieu à une compensation de type orientation, accompagnement humain ou matériel nous mettant en difficulté lourde d'attribution.

11. Difficultés AESH

Actuellement encore, des enfants sont non accompagnés ou insuffisamment accompagnés par un AESH malgré une notification de la MDPH. A ce titre, il est impératif que tout accompagnement que vous jugez trop important pour l'enfant me soit annoncé. En effet, je suis à la recherche de solutions et je pense sincèrement que la solidarité doit s'exercer là aussi. Je vous en remercie.

12. Mouvement

Je vous informe qu'est publié, sur Partage, les circulaires relatives au mouvement sur postes à profil (POP) et aux permutations informatisées. Veuillez trouver ci-dessous les liens vers ces 2 circulaires :

- Mouvement sur postes à profil (POP) : https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod1_4750297/fr/dsden-54-note-de-service-relative-au-mouvement-pop-rentree-2023
- Permutations informatisées : https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod1_4750265/fr/dsden-54-permutations-informatisees-rentree-2023

13. Rappels et vigilance nécessaires :

Je rappelle que les heures d'APC sont obligatoires pour tous les adjoints (hors directeurs/trices d'école) et qu'il n'est pas possible de s'y soustraire. Ces heures doivent être proposées à l'ensemble des élèves des écoles, y compris ceux des classes de directeurs/trices

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- **Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;**
- Une aide au travail personnel ;
- La mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Il vous appartient donc de les conduire, suivant le cadrage donné et les pistes d'aide que vous trouverez sur le lien <https://www.education.gouv.fr/les-dispositifs-d-accompagnement-pour-les-ecoliers-8639>

A ce jour, certaines écoles n'ont renvoyé ni le calendrier des APC, ni le calendrier des 108h, ni le PPMS ; il est urgent de me les faire parvenir et au plus tard pour le 18 novembre.

Je souhaiterais également être destinataire des CR de vos conseils de cycles et des CR de vos conseils d'école ; je vous en remercie.

14. Langues

Diplôme de compétence en langue : Il s'agit d'un diplôme national qui permet d'évaluer les compétences langagières dans une situation proche de la réalité du travail. Les enseignants obtiennent un diplôme mentionnant le niveau atteint (CECRL). Des informations complémentaires sur le site départemental langues : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/langues/spip.php?page=sommaire>

Echanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2023-2024 <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENC2217185N.htm>

Recherche classe pour expérimentation : Le Groupe de Travail Départemental Langues Vivantes Etrangères (constitué notamment de conseillers pédagogiques) souhaite échanger avec des classes travaillant les langues (Anglais ou Allemand) dans des disciplines non linguistiques telles que ARTS et EPS.

Les classes concernées sont celles du CP au CM2.

Nous souhaiterions observer des enfants en classe, même sur un temps court, afin :

- D'échanger sur vos pratiques et votre expérience,
- De valoriser et mutualiser vos pratiques entre enseignants et/ou formateurs

15. Gestionnaires

Vous pouvez obtenir des informations auprès de vos gestionnaires, sur votre paie, votre dossier administratif, ...

Coordonnées des gestionnaires du 54 :

- De A à BUECH : sandra.holveck@ac-nancy-metz.fr
- De BUEE à DOL : manon.dumont@ac-nancy-metz.fr
- De DOM à HANRION : claire.belmon@ac-nancy-metz.fr
- De HANRIOT à LIMOUSI : benedicte.de-saulieu@ac-nancy-metz.fr
- De LIMOUZ à NAR : valentine.lerouge@ac-nancy-metz.fr
- De NAS à RUY : alexandre.freyman@ac-nancy-metz.fr
- De RYS à Z : jerome.zannol@ac-nancy-metz.fr

16. USEP

Vous trouverez en [PJ6](#) le compte rendu de la réunion USEP du 14 novembre 2022